

**Note sur la détermination des enjeux et objectifs du Contrat de baie des Iles  
d'or à destination des membres du Comité de baie**

***Version validée lors du comité de baie du 10 juillet 2014***

Suite à l'installation du Comité de baie le 27 novembre 2013, les travaux d'élaboration du Contrat de baie se poursuivent. Préalablement à la concertation locale qui permettra de définir les actions qui seront inscrites au Contrat, une réflexion a été menée sur la structuration du futur programme d'actions et vous est proposée dans la présente note.

Il s'agit de définir les enjeux (sujets prépondérants) et objectifs (buts à atteindre) du Contrat de baie des Iles d'or. Ce travail a été établi sur la base :

- Du diagnostic du territoire, dressé en 2011 (« Etude préalable au Contrat de baie des Iles d'or, EGIS EAU) et mis à jour ;
- De l'analyse des champs d'actions des autres démarches en cours ou à venir sur le territoire ;
- Des analyses et réflexions du Conseil Scientifique des Contrats de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'or ;
- Du travail participatif des membres du Comité Technique et Financier (CTF).

Cette proposition de structuration du futur programme d'actions a été validée lors de la réunion du Comité de baie du 10 juillet 2014.

**Enjeu A : Réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins**

- ☞ **Objectif A1** : Améliorer les connaissances et les suivis du milieu
- ☞ **Objectif A2** : Réduire les pollutions microbiologiques
- ☞ **Objectif A3** : réduire les pollutions chimiques (métaux, hydrocarbures et organiques)
- ☞ **Objectif A4** : Réduire les pollutions par les pesticides et les nutriments
- ☞ **Objectif A5** : Connaître les rejets d'autres substances polluantes (médicaments...)

**Enjeu B : Gestion durable des ressources et des milieux naturels**

- ☞ **Objectif B1** : Améliorer les connaissances et les suivis du milieu
- ☞ **Objectif B2** : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant et des îles
- ☞ **Objectif B3** : Améliorer la gestion qualitative de la ressource en eau du bassin versant et des îles
- ☞ **Objectif B4** : Limiter la progression du biseau salé

**Enjeu C : Préservation et amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins en lien avec la gestion du risque**

- ☞ **Objectif C1** : Améliorer les connaissances et les suivis du milieu
- ☞ **Objectif C2** : Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau pour contribuer à limiter les inondations
- ☞ **Objectif C3** : Améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides, rétablir la continuité écologique
- ☞ **Objectif C4** : Lutter contre l'érosion côtière
- ☞ **Objectif C5** : Maintenir et/ou restaurer l'équilibre écologique du milieu marin
- ☞ **Objectif C6** : Réduire les macro-déchets et épaves dans les milieux naturels

**Enjeu D : Mise en œuvre d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes**

- ☞ **Objectif D1** : Animer, suivre et évaluer le Contrat de baie
- ☞ **Objectif D2** : Animer un réseau pour renforcer les échanges entre les acteurs
- ☞ **Objectif D3** : Communiquer, former et sensibiliser les acteurs et la population